

**SEANCE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 06 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Alain BERNARD, Serge BLAISON, Gérard BEGUIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Michel JEZY, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN,

Absents excusés : Madame Valérie JOLIVEL (pouvoir Sophie DUBOIS) – Chantal ROBERT

Madame Claire OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

➤ **Compte rendu du conseil municipal du 09 juillet 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

➤ **Compte rendu de la commission du PERSONNEL du 12/07**

Madame Claire OLLIVIER fait part que la commission s'est réunie en présence du personnel technique et administratif afin de faire le point sur la fin d'année scolaire, d'échanger sur l'organisation de la semaine d'école à 4 jours et la mise en place des fiches de poste pour la rentrée 2018/2019.

➤ **Compte rendu de la commission d'APPEL D'OFFRES du 31/07**

Monsieur René GALEA rappelle que l'appel d'offres a été lancé le 20 juin 2018 pour les travaux de construction du bassin d'Orget, les offres devaient être retournées en mairie le vendredi 20 juillet 2018 à 16h00 et fait part du tableau d'analyse de l'unique offre de « **SAS LEPINE TP -92, rue de la Jaunaie – 44640 LE PELLERIN** » avec comparaison des solutions techniques proposées.

- Techniquement la solution de base correspond au CCTP
- La solution variante qui correspond à la réalisation des ouvrages de franchissement aval en tranche ferme, en béton est acceptable en terme technique
- L'entreprise propose une variante pour la réalisation de l'ouvrage écrêteur.
- Le devis total HT est de 539.668,50 € HT, soit :

**Ouvrage hydraulique tranche ferme : 203.398,50 € HT**

**Ouvrage de ralentissement 336.270,00 € HT**

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise **SAS LEPINE TP, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

En complément, Monsieur René GALEA fait part d'un éventuel réemploi des déblais (+/-7.000 m2) utilisables pour la digue du Bassin d'Orget, provenant des prochains travaux de creusement de la rivière de contournement prévus fin septembre.

Une étude est en cours quant à leur conformité et à un lieu de stockage proche du futur bassin.

L'arrêté de cessibilité des terrains a été signé par Madame la Préfète.

Les ordonnances d'expropriation dont en cours pour l'accès aux derniers terrains concernés par l'ouvrage d'art.

➤ **Compte rendu de la commission PLUI du 04/09**

Après avoir consulté les plans proposés par le Cabinet ATOPIA et la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, la commission propose les remarques ci-dessous :

**CIVRAY CENTRE**

Parcelle D1442 : cette parcelle est partagée en 2 (constructible et non constructible) et est posée sur des caves troglodytes. La commission propose de la mettre non constructible en totalité ou bien de demander un avis aux Cavités 37.

Chemin rural n°101 ; Il a été signalé précédemment que l'accès aux parcelles nommées « 11815 » ne soit pas celui indiqué sur la carte.

**CIVRAY THORÉ**

Rond-point de la Canardière ; pourquoi le rond-point est-il moitié coloris jaune, moitié coloris vert ?

Parcelle YD 0017 : pourquoi en zone blanche ?

**CIVRAY OUEST**

Parcelle ZN 0017 à mettre en zone U pour la totalité

Parcelle ZN 0195 à mettre en zone U à concurrence de l'alignement de la parcelle ZN 0014

En attente du retour du service urbanisme de la CCBVC.

## **DELIBERATIONS**

❖ **Participation Chenonceaux aux frais de surveillance liée à la restauration scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique et qu'une délibération doit être prise afin de fixer une participation financière pour les 18 enfants de Chenonceaux qui fréquentent la surveillance liée au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose une participation de 55.47 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser la participation financière à 55.47 € par enfant pour l'année scolaire 2018/2019 pour les 18 enfants de Chenonceaux, **soit 998.48 €**.

Cette participation fera l'objet d'une émission d'un titre de recettes.

❖ **Participation Chenonceaux aux frais de fonctionnement e restauration scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans notre école dans le cadre d'un regroupement pédagogique et qu'une délibération doit être prise pour la fixation d'une participation financière pour les 18 enfants de Chenonceaux qui fréquentent le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose une participation le calcul suivant :

**18 enfants x 2.22 prix repas x 140 jours = 5.594 €**

Le conseil municipal décide à unanimité d'actualiser la participation financière à 5.594 €

Cette participation fera l'objet d'une émission d'un titre de recettes.

❖ **Ouverture poste « rédacteur »**

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre de l'examen des candidatures au titre de la Promotion Interne, Madame TUAL Sabine est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission Administrative Paritaire et qu'il y a lieu d'ouvrir le poste de rédacteur.

Le conseil municipal accepte par 3 abstentions (PIOT Brigitte – DUBOIS Sophie – JOLIVEL Valérie pouvoir DUBOIS Sophie) et 8 pour.

## Questions diverses :

- Monsieur Michel JEZY fait part de la demande via la CCBVC d'un maraicher pour s'installer sur la zone artisanale « Bois Pataud ».
- Monsieur Michel JEZY fait part de la demande de la CCBVC afin de savoir si la commune est intéressée par cette manifestation « journée du naturisme en 2019 ».
- Monsieur Michel JEZY remercie Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, le personnel technique, les membres du Chemin Faisant et de l'APE qui ont contribué aux préparatifs du festival « Jour de Cher ».
- Monsieur Charles POULAIN fait part aux membres du conseil que les échos de notre nouveau fournisseur des repas scolaires sont très favorables de la part des enfants et du personnel. La commission des fêtes et relations sociales se réunira très prochainement afin de mettre en place la commande des colis auprès de la Ste Helfrich.
- Madame Sophie DUBOIS demande si Emilie BONNEAU peut continuer d'envoyer le tableau urbanisme aux membres de la commission.
- Mise en place des permanences électorales suite aux élections municipales en date du 14 octobre 2018

Fin de séance à 21h15

## RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

<b>10/09/2018</b>	2018-52	Attribution du marché « Bassin d'Orget »
	2018-53	Frais de participation restaurant scolaire Chenonceaux
	2018-54	Frais de surveillance liée à la restauration scolaire Chenonceaux
	2018-55	Ouverture du poste de Rédacteur